



Pension de réversion : ai-je droit à la retraite de mon mari étant veuve avec des enfants mineurs ?

20/04/2022

4,4 millions

de bénéficiaires d'une pension de réversion (DREES Les
retraités et les retraites – Edition 2020)

La pension de réversion donne à l'époux survivant (veuf ou veuve) la possibilité de toucher, après le décès de son conjoint, une partie de la retraite qu'il percevait ou aurait perçue. Le fait d'avoir des enfants peut influer à la marge sur le fait de pouvoir bénéficier d'une pension de réversion. Le fait qu'ils soient mineurs ou non n'y change rien. Point sur les conditions.

Quelles sont les conditions pour toucher la pension de réversion ?

Dans la plupart des régimes de base (régime général, salariés et exploitants agricoles, indépendants, professions libérales), la pension de réversion de votre conjoint vous est accordée aux 3 conditions suivantes.

Avoir été marié avec votre conjoint

Concrètement, cela signifie que les concubins et partenaires de Pacs ne bénéficient pas de la pension de réversion.

À noter : certains régimes ([MSA](#) , [RAFP](#) et [Ircantec](#)) requièrent une durée de mariage minimale (de 2 à 4 ans). Néanmoins, si vous avez eu des enfants avec le défunt, cette condition est levée. Qu'ils soient mineurs ou non au moment du décès de votre mari n'y change rien.

Avoir au moins 55 ans

Cet âge minimal s'applique dans la plupart des régimes. Il concerne les personnes ayant perdu leur conjoint après le 1er janvier 2009. Avant cette date, l'âge minimal pour y prétendre est de 51 ans.

À noter : dans certains régimes complémentaires (Agirc-Arrco, MSA), la présence d'au moins 2 enfants au sein du foyer permet de ne plus prendre en compte ce critère d'âge. Là aussi, le fait qu'ils soient mineurs ou non n'a pas d'importance.

Ne pas dépasser un plafond de revenus annuels bruts

En 2022, il est de 21 985,60 € bruts par an pour une personne seule et de 35 176,96 € pour un couple.

En pratique, les revenus sont observés sur les 3 mois précédant la mise en place de la pension de réversion. Si les revenus sont inférieurs à ¼ du plafond, la condition est considérée comme remplie. Dans le cas contraire, les revenus sont vérifiés sur les 12 derniers mois.

Cette condition de revenus ne concerne que la pension de base. À l'Agirc-Arrco, vous pouvez bénéficier de la pension de réversion à partir de 55 ans si vous étiez mariés, sans conditions de ressources.

Quelques rappels complémentaires

Si le défunt a été marié plusieurs fois au cours de sa vie, la réversion sera accordée à son (ses) ex-conjoint(s) au prorata des années de mariage passées ensemble. Le nombre d'enfants que chacun a pu avoir avec n'entre pas en compte dans ce calcul.

La pension de réversion n'est jamais versée automatiquement au décès de l'assuré. Il faut en faire la demande, en ligne, en vous connectant au site Info-retraite.fr. **Une seule demande suffit** désormais pour l'ensemble des régimes de retraite dont a dépendu votre mari / femme. Suivez les conseils indiqués dans cet [article](#) pour faire votre demande.

La pension de réversion peut être perçue avant ou après liquidation de la retraite de la personne décédée.

Si vous ne relevez pas du régime général (salarié du privé), les conditions peuvent changer légèrement. [Renseignez-vous !](#)

En savoir plus sur [la pension de réversion](#).